

POLITIQUE

DIRECTIVE

RÈGLEMENT

PROCÉDURE

## Contribution financière pour les élèves

**Date d'approbation :** 12 juin 2012      **Service dispensateur :** Direction générale  
**Date d'entrée en vigueur :** 13 juin 2012  
**Date de révision :** Au besoin      **Remplace la directive:** 1716-03-06-01

### 1.0 OBJECTIF

Préciser les modalités administratives reliées aux demandes de contribution financière pour les élèves qui participent à des compétitions sportives, à des activités culturelles ou à d'autres événements.

### 2.0 MODALITÉS D'APPLICATION

**2.1** Le comité exécutif analysera les demandes de contribution financière dans le cadre du budget alloué par le conseil des commissaires.

**2.2** Le comité exécutif analysera les demandes de contribution financière pour les élèves selon les critères suivants :

**2.2.1.** L'élève doit fréquenter un établissement de la commission scolaire.

**2.2.2.** La compétition, l'activité ou l'événement doit avoir lieu à l'extérieur de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean (provincial, national ou international).

**2.2.3.** L'élève ou le responsable du club devra compléter une demande de contribution financière sur le formulaire de la commission scolaire. Ce dernier fournira une preuve écrite de sa participation à la compétition, à l'activité ou à l'événement. S'il y a lieu, le versement de la contribution financière s'effectuera par la suite à un élève ou à des élèves du club.

**2.2.4.** À la participation de la commission scolaire, pourra s'associer une publicité (remise officielle, communiqué de presse ou autre moyen de visibilité) faisant état des contributions financières.

**2.2.5.** Un élève ou des élèves regroupés dans un club (association, ligue) peut recevoir seulement une contribution financière, par année scolaire, par type de compétition, d'activité ou d'événement, et ce, dans chacune des catégories (provincial, national ou international).

**2.2.6.** La demande de contribution financière d'un élève ou d'un club ne doit pas avoir auparavant sollicité un établissement de la commission scolaire.

### 3.0 TARIFICATION

<u>Demande / catégorie</u>	<u>Provincial</u>	<u>National</u>	<u>International</u>
<u>Individuel</u>	50 \$	75 \$	125 \$
<u>Groupe de 3 et plus</u> (montant maximum par groupe)	150 \$	225 \$	375 \$

**Voir la politique: "Adhésion - affiliation - cotisation, contribution, don et civilité"**  
**Voir la politique: "Politique culturelle"**

*Dans la présente directive, là où la forme masculine est utilisée, c'est sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

<b>DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE</b>	
<b>COMPÉTITIONS SPORTIVES, ACTIVITÉS CULTURELLES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>	
<b>Événement</b>	
Titre :	
Lieu :	Date(s) de l'événement:
<b>Y a-t-il un club concerné par cette activité ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Si oui :</b> Nom du club :	
Responsable :	Téléphone :
<b>Cette contribution financière va être utilisée de quelle façon?</b>	
Description des dépenses réalisées :	
<b>Sources de financement</b>	
Y a-t-il d'autres sources de financement pour cette activité?	
<b>Renseignements sur l'élève (les élèves) :</b>	
Nom :	
Adresse complète :	
Téléphone :	
École fréquentée :	
Date de la demande :	

**Note :** Une preuve écrite de la participation de l'élève ou d'un groupe d'élèves d'un club est obligatoire. La contribution sera versée par la suite, s'il y a lieu.

En quelques mots, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets aimerait connaître de quelle façon vous aurez l'intention de promouvoir la visibilité de la commission scolaire lors de cette activité.

---



---

Transmettre ce formulaire au :	<b>Service du secrétariat général et des communications</b> Commission scolaire du Pays-des-Bleuets 1950, boulevard Sacré-Cœur Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2R3
--------------------------------	---